

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2021 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 14 nombre de présents : 13 votants : 14
Date de la convocation : 04/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, HOUDU Philippe, BOURDAIS Sébastien, MASSON Florian, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, TRILLOT Claude, RUAULT Simone, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire.

Absent(s) excusé(s) : COLLET Nathalie : pourvoir à HELBERT Marie-Claude

Etait absent :

Secrétaire de séance : NOUET Cécile

Ajout à l'ordre du jour : Compte de gestion Commune et lotissement(s) , Compte administratif Commune et lotissement(s)

Approbation de la réunion du 15 février 2021

Approbation du Compte de Gestion 2020 pour la Commune

Le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte de gestion de l'exercice 2020 présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement = excédent de 181 214.28€
Section d'investissement = déficit de 221 021.93 €

Considérant l'approbation du compte de gestion, le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020.

Compte Administratif 2020 pour la Commune et affectation du résultat 2020 au BP 2021

Considérant que Mme HELBERT Marie-Claude, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif, M. CHAUVIN Christophe a été désigné pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION le compte administratif 2020 de la Commune** de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 290 895.18 €
Recettes de l'exercice : 472 109.46 €
Excédent de l'exercice : 181 214.28 €
Excédent reporté = 179 670.77 €

Excédent de clôture de fonctionnement = 360 885.05 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice = 380 561.63 €

Recettes de l'exercice = 159 539.70 €

Résultat de l'exercice = - 221 021.93€

Excédent reporté = 144 610.23 €

Déficit de clôture d'investissement = 76 411.70 €

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** les affectations de résultat suivantes :

Restes à réaliser en dépenses = 75 000.00 €

Restes à réaliser en recettes = 90 000.00 €

Besoin de financement = 15 000.00 €

Affectation au compte 1068 de 70 000.00 €

Affectation Fonctionnement Recette au compte 002 = 290 885.05 €

Report en Investissement Recettes 001 = 76 411.70 €

Approbation du Compte de Gestion 2020 pour le Lotissement des Vignes

Le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte de gestion de l'exercice 2020 Lotissement des Vignes présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement = excédent de 0.00 €

Section d'investissement = excédent de 0.00 €

Pour rappel le budget du lotissement est dissous au 31 décembre 2019 par une délibération du 28/02/2019

Approbation du Compte de Gestion 2020 pour le Lotissement du Noyer

Le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte de gestion de l'exercice 2020 Lotissement Les Noyers présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement = déficit de 10 629.53 €

Section d'investissement = excédent de 39 383.39 €

Considérant l'approbation du compte de gestion, le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020.

Compte Administratif 2020 pour le Lotissement Les Noyers

Considérant que Mme HELBERT Marie-Claude, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif, M. CHAUVIN Christophe a été désigné pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 12 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte administratif 2020 Lotissement Les Noyers de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Total des dépenses = 39 694.93 €
Total des recettes = 29 065.40 €
Soit un résultat de l'exercice = - 10 629.53 €
Report antérieur = excédent de 22 392.39 €
Excédent de clôture = excédent de 11 762.86 €

Section d'investissement

Total des dépenses = 0.00 €
Total des recettes = 39 383.39 €
Soit un résultat de l'exercice = 39 383.39 €
Report antérieur : excédent de 47 607.61 €
Résultat de clôture = excédent de 86 991.00 €

Vote du budget Primitif 2020 Commune

Section de fonctionnement

Dépenses = 738 085.05 €
Recettes = 738 085.05 €

Section d'investissement

Dépenses = 1 005 875.00 € (soit Restes à réaliser de 75 000.00 € + propositions nouvelles de 930 875.00 €)
Recettes = 1 005 875.00 € (soit Restes à réaliser de 90 000.00 € + propositions nouvelles de 915 875.00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le budget Commune 2021.

Vote du budget Primitif 2020 Lotissement Le Noyer

Section de fonctionnement

Dépenses = 60 000.00 €
Recettes = 60 000.00 € (avec l'excédent reporté de 11 762.86 €)

Section d'investissement

Dépenses = 86 991.00 €
Recettes = 86 991.00 € (avec l'excédent reporté de 86 991.00 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le budget Lotissement Le Noyer 2021.

Demande de subvention, Plan de relance Continuité pédagogique

Plan de relance – Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaire.

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Devis LOGICIA :

- DE00015758 : Vidéoprojecteur interactif EPSON, Portable DELL Vostro, Portable élèves :
5 613.00 € HT / 6 735.600 € TTC
- DE00015760 : Écran interactif tactile Android, Portable DELL Vostro, Portable élèves :
5 231.00 € HT / 6 277.20 € TTC
- DE00015761 : disque dur SSD 2.5" Samsung 860 EVO : 200 € HT / 240€ TTC

L'aide de l'État est de 70% de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €. Le financement subventionnable par classe est de 3 500 €. La demande de subvention se fera sur le devis d'un montant de 6 177.20 €, le montant de la subvention demandée est de 4 714 € (70 % de 6 177.20 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la demande de subvention Continuité pédagogique pour un montant de 4 714 €.

Redevance télécom 2020 / 2021

DETAIL DU CALCUL DE LA REDEVANCE 2020 :

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de **l'année 2020**, selon le barème suivant :

- Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : $41.66 \text{ €} \times 15.916 \text{ km} = \mathbf{663.06 \text{ €}}$
- Pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : $55.54 \text{ €} \times 26.470 \text{ km} = \mathbf{1 470.14 \text{ €}}$

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE de l'exécution de la présente décision Madame le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

DETAIL DU CALCUL DE LA REDEVANCE 2021 :

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de **l'année 2020**, selon le barème suivant :

- Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : $41.26 \text{ €} \times 15.916 \text{ km} = \mathbf{656.69 \text{ €}}$
- Pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : $55.02 \text{ €} \times 26.470 \text{ km} = \mathbf{1 456.38 \text{ €}}$

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE de l'exécution de la présente décision Madame le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Sinistre dégâts des eaux salles des sports 29/11/2020

Suite au sinistre de la salle des sports, dégâts des eaux le 29 novembre 2020, l'assurance a demandé des devis pour la réparation.

Il a été demandé deux devis, un pour la réparation du plan de travail à l'entreprise BAZILLAIS et un autre pour la réparation du sol à l'entreprise HUNEAU.

Devis BAZILLAIS : *plan de travail*

460.00 € HT soit 552.00 € TTC

Devis HUNEAU Xavier : *revêtement sol*

1 488.00 € HT soit 1 785.60 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE Madame le Maire de transmettre les deux devis à l'assurance.

Location salle (cantine)

Suite à la crise sanitaire le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas mettre à disposition la salle de la cantine aux associations de la commune ni à la location jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Questions diverses ou imprévues.

Salle cantine/sports

Suite à l'ouverture de la 3^{ème} classe à la rentrée scolaire 2021, madame le Maire a pris contact avec l'entreprise COUGNAUD construction, entreprise qui a réalisé l'école, pour avoir un estimatif du prix de construction au m². Aujourd'hui le prix estimatif des travaux est de 1500 € HT/m² hors travaux VRD et génie civil.

L'entreprise a fait suivre un dossier avec des exemples de constructions, ce dossier est projeté à l'écran

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h50.